

Conseil d'arrondissement du 20^{ème}

Séance du 6 mars 2023

Sur proposition de Laurent Sorel

Vœu contre l'expérimentation de "station sans agent" sur les lignes 3/3 bis du métro

Considérant qu'après une expérimentation « de station sans agent » sur quelques stations de la ligne 6, la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) veut renouveler cette expérimentation sur une ligne entière, la ligne 3 avec les perspectives d'une généralisation à l'ensemble du réseau ;

Considérant que durant cette expérimentation, à certaines heures, sur 14 stations parmi les 21 gérées par les lignes 3/3 bis, les agents RATP en binôme seraient mobiles entre 2 stations ;

Considérant que cette expérimentation aura comme conséquence d'augmenter le délai d'intervention pour venir en aide aux usagers en cas d'incident dans une station à un moment où il n'y a pas de présence physique sur place ;

Considérant que cela multiplierait en plus en cas d'incident, au-delà des risques directs encourus par les usagers concernés, les risques de perturbation du réseau ;

Considérant que cela irait à l'encontre des exigences de la certification Cap'Handéo et des nécessités de prises en charge et d'accompagnement des usagers en situation de handicap ;

Considérant que cela irait aussi à l'encontre du contrat signé entre Ile-de-France Mobilité et la RATP pour la période 2021/2024 qui stipule que : « Le service de référence garantit la présence humaine dans l'ensemble des gares et stations du premier au dernier train » ;

Considérant que la présence humaine est le meilleur levier de sécurisation et de qualité du service public et que la logique d'économie qui motive cette expérimentation en vue d'une généralisation est la même logique d'économie qui est à l'origine d'une forte dégradation du service public de transport en Ile-de-France ;

Considérant l'alerte envoyée par certains syndicats à la direction de la RATP sur les problèmes soulevés par cette expérimentation, une alerte qui s'ajoute aux multiples alertes et mobilisations des syndicats et plus largement des agents de la RATP contre la dégradation de leurs conditions de travail et du service aux usagers et contre la perte de nombreux acquis sociaux dont la fin annoncée de leur régime spécial dans le projet de réforme des retraites du gouvernement ;

Considérant l'attachement de la Mairie de Paris et des élu-e-s à la sécurité des usagers et à la qualité du service public de transport, attachement confirmé par le vote de 2 vœux en 2018, celui du PCF et celui de Mme Simonnet contre l'expérimentation de « station sans agent » sur la ligne 6 ;

Sur proposition de Laurent Sorel, le Conseil du 20^{ème} arrondissement:

- demande au Conseil de Paris et à la Mairie de Paris d'interpeller Mme Valérie Pécresse, la Présidente d'Ile-de-France Mobilités, également Présidente du Conseil Régional, et la direction de la RATP pour demander l'abandon de toute expérimentation de station sans agent sur les lignes 3/3 bis.